# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL
# CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

**DECISION N°.001... /FCF/CR/2023**

**DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE RECOURS**

BON A PUBLIER

**Affaire : PANTHERE SPORTIVE DU NDE CONTRE LA FECAFOOT**

**(Demande de récusation du Président de la Commission de Recours élu à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT en sa session ordinaire du 27 août 2022)**

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de janvier ;

- Vu la Constitution du Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts, Règlements Généraux, le Règlement Financier et le Code Disciplinaire de la FECAFOOT ;
- Vu les résolutions de la session ordinaire de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FECAFOOT du 27 août 2022 ;
- Vu la demande de récusation de la Panthère Sportive du Ndé contre tous les membres de la Commission de Recours ;

**Nous NTEDE FAUSTIN, Vice-Président de la Commission de Recours de la Fédération Camerounaise de Football décidons,**

**PAR CES MOTIFS :**

Rejetons comme non fondée la demande de récusation de l'Association Sportive dénommée **« Panthère Sportive du Ndé NZUIMANTO »** dirigée contre le Président de cette Commission ;

Rendue à Yaoundé, les mêmes jour, mois et an ci-dessus.

**LE VICE-PRESIDENT**

**M. NTEDE FAUSTIN**



orange
Groupe SABC
one ALL SPORTS